



LA MALADIE D'ALZHEIMER

Fiches informatives pour les proches

Centre Public d'Action Sociale de Libramont-Chevigny
Libramont, Rue du Printemps, 25



SOMMAIRE

1. QU'EST-CE QUE LA MALADIE D'ALZHEIMER ?	4
Quelques chiffres	4
Les facteurs de risques	5
Quels sont les symptômes de la maladie d'Alzheimer ?	5
2. EXAMENS MÉDICAUX ET DIAGNOSTIC	6
Comment savoir si une personne présente des symptômes ?	6
3. EN TANT QUE PROCHE, COMMENT COMMUNIQUER ?	7
Comment maintenir la communication ?	7
4. LES AIDES JURIDIQUES	10
Conduire un véhicule	10
Responsabilité civile	11
Administration de la personne et des biens	12
5. DES SERVICES POUR SOUTENIR LES PROCHEs	14
Les professionnels et services près de chez vous	14
Les services de neurologie hospitaliers	16
Les aides et soins à domicile	18
Les maisons de repos et de soins	18
Les maisons d'accueil communautaire	23
Les groupes de soutien pour les patients et aidants proches	24
Mes notes	27
Bibliographie	27

1. QU'EST-CE QUE LA MALADIE D'ALZHEIMER ?

La maladie d'Alzheimer est une maladie neurodégénérative qui entraîne une détérioration progressive de la mémoire, des capacités de réflexion et rend les actes de la vie quotidienne lents et difficiles.

Elle apparaît le plus souvent au-delà de 65 ans. C'est la première cause de démence.

QUELQUES CHIFFRES EN WALLONIE¹

644 000

personnes vivent en Wallonie

67 670

personnes atteintes de démence



proportion de personnes atteintes d'Alzheimer (65-85 ans)



proportion de personnes atteintes d'Alzheimer (> 85 ans)



1,86 %

population atteinte de démence



70 %

des personnes atteintes de démence vivant à domicile

La maladie d'Alzheimer est évolutive, mais les symptômes, les comportements et leur ordre d'apparition varient selon les personnes.

¹ www.alzheimer.be/la-maladie-dalzheimer/en-chiffres/

LES FACTEURS DE RISQUES

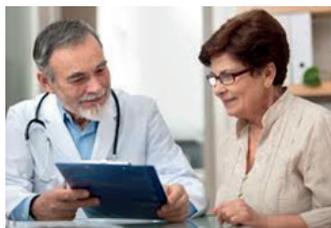
La véritable cause de la maladie d'Alzheimer demeure encore inconnue, mais il existe plusieurs facteurs de risque :

- **L'âge** : plus une personne vieillit, plus le risque de développer la maladie augmente.
- **Certaines maladies** telles que les troubles cardiovasculaires, un mauvais taux de cholestérol dans le sang et la consommation de tabac et d'alcool, semblent avoir un lien avec la maladie d'Alzheimer.
- **L'alimentation, l'activité physique et les comportements à risques** : ce qui est surtout pointé est la consommation élevée de graisses saturées (la margarine, les chips, ...) ainsi que l'excès de cholestérol, la carence en vitamine B, la consommation excessive d'alcool et le tabagisme.
- **Les troubles neurocognitifs** : des scientifiques ont observé un lien entre traumatismes crâniens et développement de la maladie d'Alzheimer.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES DE LA MALADIE D'ALZHEIMER ?

La maladie évolue de façon progressive. La vitesse et l'ordre d'apparition des symptômes est très variable d'un patient à l'autre.

Ci-dessous, vous trouverez l'évolution des symptômes classés par « stade ».



1. Stade débutant :

- Pertes de la mémoire concernant des événements récents, oublis fréquents
- Difficultés dans la vie quotidienne (gestion de l'argent, lecture de l'heure, désorientation dans l'espace et/ou le temps)
- Ralentissement des réflexes (conduite automobile)
- Changements d'humeur, déprime, repli sur soi
- Diminution de l'autonomie
- Troubles de la communication

2. Stade intermédiaire :

- Oubli des événements nouveaux ou récents mais souvenirs intacts du passé ;
- Difficultés à calculer, prendre des décisions, se concentrer, s'orienter (espace, temps) ;
- Perte de coordination et d'équilibre (marche pénible, écriture irrégulière voire illisible) ;
- Sautes d'humeur fréquentes, insensibilité, repli sur soi, agitation, méfiance, problèmes de sommeil ;
- Assistance nécessaire pour les activités quotidiennes (s'habiller, se laver, cuisiner, aller aux toilettes) ;
- Langage appauvri (répétitions, ralentissement du débit, phrases incomplètes ou difficiles à comprendre).

3. Stade avancé :

- Troubles graves de la mémoire à court et à long terme ;
- Atteintes psychologiques et physiques généralisées ;
- Rigidification des muscles, expression faciale figée, difficultés dans les déplacements, difficultés de déglutition, etc. ;
- Le repli sur soi s'accroît, la personne vit dans son « propre monde » ;
- Dépendance totale.

2. EXAMENS MÉDICAUX ET DIAGNOSTIC

COMMENT SAVOIR SI UNE PERSONNE PRÉSENTE DES SYMPTÔMES ?

1. La consultation

La première étape est la consultation chez le médecin généraliste. Il est important de donner des informations détaillées. Cela permettra au médecin d'avoir une vision globale de la situation et de juger s'il faut aller plus loin.

2. Les examens médicaux

Des examens cliniques peuvent aider le médecin à vérifier que les troubles ne sont pas dus à un autre problème (carence en vitamine,

mauvais fonctionnement hormonal, infection, autre problème neurologique, dépression ou troubles anxieux, effets secondaires de médicaments, etc.).

Le diagnostic de la maladie d'Alzheimer est une démarche pluridisciplinaire. Le patient devra réaliser différents examens médicaux qui permettront d'exclure d'autres pathologies et d'affiner le diagnostic.

3. Le diagnostic

À l'issue de ces examens, le diagnostic peut être posé. Si la personne souffre de la maladie d'Alzheimer dans ses premiers stades, d'autres examens devront être réalisés afin de suivre l'évolution de la maladie.

4. Traitement

Un traitement peut parfois être envisagé afin d'agir sur certains symptômes.

3. EN TANT QUE PROCHE, COMMENT COMMUNIQUER ?

COMMENT MAINTENIR LA COMMUNICATION ?

Une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer rencontre des troubles de la communication, tant pour s'exprimer que pour comprendre.

1. Quelques conseils peuvent vous aider à maintenir la communication

- Gardez à l'esprit que la personne éprouve des difficultés pour s'exprimer, pour comprendre qu'elle ne vit pas dans la même « réalité » que vous ;
- Veillez aux autres facteurs physiques pouvant nuire à la communication : difficultés de vue, perte d'audition, problèmes bucco-dentaires, etc. ;
- Gardez à l'esprit qu'il existe d'autres manières de communiquer et d'échanger avec la personne : un sourire, un regard, un geste affectueux, un moment partagé (écouter une chanson, contempler la nature, regarder des photos, etc.).

2. Comment bien se faire comprendre ?

De manière générale, avoir un langage clair et simple, dans un environnement calme, facilitera la compréhension. Montrer à la personne que c'est avec elle que l'on souhaite communiquer favorisera l'attention.

- Commencez la conversation en rappelant qui vous êtes et en appelant la personne par son prénom ;
- Restez face à face avec la personne ;
- Maintenez le contact des yeux dans la mesure du possible ;
- Touchez la personne sur le bras ou la main ;
- Utilisez des phrases courtes, avec des mots familiers.



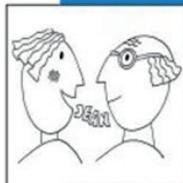
Les "Dix Commandements"

nécessaires pour aborder la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer et pour communiquer avec elle.

Pour aborder la personne



- Près de la personne, tu te tiendras



- Son nom, tu diras



- Son corps, tu toucheras;



- A sa hauteur et face à lui, tu te tiendras



- Un contact visuel, tu établiras.

Pour communiquer avec la personne

- Lentement et distinctement, tu parleras



- Des mots simples et concrets, des phrases courtes, tu emploieras



- Avec des gestes et le toucher, tes paroles, tu compléteras



- Un message à la fois, tu donneras



- Aux énoncés affirmatifs, tu recourras.



4. LES AIDES JURIDIQUES

CONDUIRE UN VÉHICULE

Les troubles neurologiques peuvent réduire l'aptitude à la conduite automobile : erreurs d'appréciation (distances, obstacles, vitesses), égarements ou distractions, diminution des réflexes.



C'est pourquoi, la loi peut imposer à la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer de restituer son permis de conduire à la commune.

En cas de doute sur l'aptitude à la conduite, il vaut mieux prendre contact avec le médecin généraliste de la personne et ce, dans les meilleurs délais.

Cependant, la personne peut être autorisée à continuer à conduire si elle peut prouver les qualités physiques et mentales requises. Elle doit pour cela passer un test d'aptitude dans l'un des centres provinciaux du Centre d'Aptitude à la Conduite et d'Adaptation des Véhicules (CARA).

Institut Belge pour la Sécurité Routière

Chaussée de Haecht, 1405 • 1130 Bruxelles

 02/244.15.52  cara@ibsr.be  www.ibsr.be

Si la personne réussit ce test, elle peut récupérer son permis de conduire à la commune.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- www.notaire.be/generales/publications/downloads/57
- Annexe 6 de l'AR du 23 mars 1998 relative aux normes minimales et aux attestations concernant l'aptitude physique et psychique pour la conduite d'un véhicule à moteur.
- www.senior-test.be/fr/faq-all
- www.awsr.be/departement-aptitude-la-conduite
- www.vias.be/fr/particuliers/cara/

RESPONSABILITÉ CIVILE

Selon l'ancien Code Civil Art. 1386 Bis, lorsqu'une personne atteinte d'un trouble mental qui abolit ou altère gravement sa capacité de discernement ou de contrôle de ses actes, cause un dommage à autrui, le juge peut la condamner à tout ou en partie à la réparation à laquelle elle serait astreinte si elle avait le contrôle de ses actes.

Le juge statue selon l'équité, tenant compte des circonstances et de la situation des parties.

1. L'irresponsabilité juridique relative du patient atteint de la maladie d'Alzheimer

La maladie d'Alzheimer conduit progressivement à la démence. Le malade est susceptible de commettre, involontairement, des dommages à autrui. Si son état de démence est reconnu par la justice, sa responsabilité qu'elle soit civile ou pénale, ne peut être retenue.



En matière civile, un état de démence pourra être démontré par l'apport de certificats médicaux.

Attention cependant : l'absence de responsabilité ne signifie pas que l'auteur d'un dommage échappera à son devoir de réparation.

2. Conserver une assurance responsabilité civile

Il vaut mieux conserver une assurance de responsabilité civile du patient même si de nombreuses compagnies d'assurances refusent d'assurer les patients atteints de la maladie d'Alzheimer.

De plus, il est recommandé aux proches du patient de souscrire à une assurance de responsabilité familiale, qui permettra de couvrir les dommages occasionnés.

3. Pas de responsabilité pénale pour le patient

En matière pénale, l'irresponsabilité du patient est également la règle. Si le malade a commis un délit d'une certaine gravité, le juge d'instruction désignera un expert psychiatre. Si le psychiatre déclare que la personne

mise en cause se trouvait au moment des faits, dans un état de démence, la fixation d'une amende ou le placement en détention ne seront jamais retenus contre lui.

En revanche, si le Juge estime que le patient constitue un danger pour lui-même et pour autrui, il pourra réclamer son placement en institution d'accueil.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Art.1386 Bis de l'ancien Code Civil
www.droitbelge.be/codes.asp#1

ADMINISTRATION DE LA PERSONNE ET DES BIENS

L'administration de la personne et des biens est une mesure de protection qui prévoit des mesures pour les personnes qui ne sont plus entièrement autonomes et qui vise à protéger la personne d'elle-même ou des abus de tiers, tout en lui permettant de rester la plus autonome possible.

Il existe deux types de protection :

1. Protection extrajudiciaire
2. Protection judiciaire

1. Mesure de protection extrajudiciaire

- Ne nécessitent pas l'intervention d'un juge ;
- Vise à permettre à la personne de décider elle-même ce qui doit advenir de sa personne et de ses biens et comment ils doivent être gérés.

La personne à protéger donne un mandat pour le futur, quand elle ne sera plus apte à gérer ses biens.

Comment établir un mandat ?

- Entre mandataire ou mandant, par un acte entre personnes privées ou avec l'aide d'un notaire ;
- Enregistrer le mandat (ou sa révocation) auprès du Registre central des Contrats de Mandats via le greffe de la justice de paix ou le notaire.

2. Mesure de protection judiciaire

La protection judiciaire vise la Protection de la personne mais aussi la Protection des biens.

Les mesures de protection judiciaire nécessitent l'intervention du juge et la mise en place d'une protection sur mesure. Il s'agit de l'administration provisoire.

L'administrateur :

- La mission de l'administrateur est d'assister la personne protégée ;
- Elle est définie par le juge pour des actes précis ;
- Il est tenu de privilégier le bien-être de la personne protégée et de faire valoir ses droits sociaux.

La personne de confiance :

- Elle est désignée à tout moment par la personne à protéger ;
- Elle peut aussi être demandée par toute personne intéressée ou être ordonnée d'office par le juge ;
- Son rôle est de soutenir la personne protégée et entretenir des contacts ;
- Elle doit recevoir ou récolter toutes les informations utiles auprès de l'administrateur ;
- Elle doit également exprimer la volonté de la personne protégée et la soutenir.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Article 488 Bis et suivants de l'ancien Code Civil
www.notaire.be/famille/la-protection-de-mes-proches



5. DES SERVICES POUR SOUTENIR LES PROCHES

Informations et contacts

LES PROFESSIONNELS ET SERVICES PRÈS DE CHEZ VOUS

- **Le médecin généraliste**

Votre médecin généraliste est la première personne à consulter et reste un interlocuteur privilégié.

- **L'hôpital**

Vivalia

Avenue d'Houffalize, 35 · 6800 Libramont

 061/23.81.11  www.vivalia.be

- **Les associations de médecins et infirmières indépendantes**

L'association des médecins généralistes du Centre Ardenne (AMGCA ASBL) représente et regroupe les médecins généralistes de la région Centre Ardenne. Le mardi, le jeudi (la journée) et le mercredi matin.

AMGCA ASBL

Rue Dessous la Ville, 44 · 6800 Libramont-Chevigny

 0467/12.82.83  secretariat.amgca@gmail.com

 www.medilux.net

- **L'association des infirmières indépendantes de la Province du Luxembourg (AIIIL)**

AIIIL ASBL

Remichampagne, 10 B · 6640 Vaux-Sur-Sûre

 info@aill.be  www.aill.be

- **Les aidants proches ASBL**

Pour l'ASBL « Aidants Proches », toute personne (famille, amis, voisins) qui apporte régulièrement son aide à un proche en déficit d'autonomie, est aidant proche.

Antenne locale Luxembourg

L'antenne près de chez vous en collaboration avec l'ADMR de Bertrix.

 081/30.30.32  www.wallonie.aidants-proches.be/

- **Fit Your Mind ASBL**

A côté des traitements classiques, la thérapie par l'exercice est reconnue pour ralentir l'évolution de nombreuses maladies ainsi que le vieillissement normal.

FIT YOUR MIND propose un encadrement professionnel d'accompagnement dans cette approche thérapeutique dépourvue d'effets secondaires.

Sa mission a pour objet d'encourager l'activité physique et la danse, que ce soit à titre préventif ou thérapeutique, dans un environnement convivial, professionnel et serein.

Fit Your Mind ASBL

Sainte-Marie, Jupille, 8 · 6800 Libramont-Chevigny

 0497/12.55.46  info@fityourmind.be

 www.fityourmind.be

- **Le Plan de Cohésion Sociale de Libramont-Chevigny (PCS)**

Le PCS est un plan d'actions coordonné visant à renforcer l'accès à un ou plusieurs droits fondamentaux. La santé et notamment la maladie d'Alzheimer sont au centre des préoccupations.

C.P.A.S. de Libramont-Chevigny

Rue du Printemps, 25 • 6800 Libramont-Chevigny

 061/51.01.32  pcs@cpaslibramont.be

 www.libramontchevigny.be/ma-commune/social/cpas/actualites/plan-de-cohesion-sociale

LES SERVICES DE NEUROLOGIE HOSPITALIERS

La neurologie est une discipline médicale qui prend en charge le diagnostic et le traitement des maladies du cerveau, de la moelle épinière, des nerfs périphériques et des muscles.

Hôpital d'Arlon

Rue des Déportés, 137 • 6700 Arlon

 063/23.11.11

Hôpital de Bastogne

Chaussée d'Houffalize, 1 • 6600 Bastogne

 061/24.01.11

Hôpital de Libramont-Chevigny

Avenue d'Houffalize, 35 • 6800 Libramont-Chevigny

 061/23.81.11

Hôpital de Marche

Rue du Vivier, 21 · 6900 Marche-en-Famenne

 084/21.91.11

Hôpital de Virton

Rue d'Harnoncourt, 48 · 6762 Saind-Mard

 063/58.81.11

Polyclinique de Vielsalm

Rue de la clinique, 15 · 6690 Vielsalm

 080/21.67.86



LES AIDES ET SOINS À DOMICILE

- ASD (Libramont)
- ADMR (Bertrix)
- CSD (Saint-Hubert)
- OAFL (Nassogne)
- Baluchon Alzheimer

Actifs sur toute la Province.



MAISONS DE REPOS ET DE SOINS

- Fondation « Serenia » » (Bouillon)
- Résidence « Préfleuri » (Neufchâteau)
- Maison de repos « Eglantine » (Arlon)
- Domaine de « La Rose Blanche » (Durbuy)
- Maison de repos « En Famille » (Vaux-sur-Sûre)
- Maison de repos « Louis Palange » (Houffalize)
- Maison de repos « Saint Charles » (Bertrix)
- Résidence « Bellevue » (Aubange)
- Résidence de la « Knippchen » (Arlon)
- Résidence « Des Ardennes » (Attert)
- Résidence « Douce Quiétude » (Marche)
- Résidence « Mathelin » (Messancy)
- Résidence « La Bouvière » (Vielsalm)



- **Aide et Soins à Domicile en Province du Luxembourg (ASD)**

Soins infirmiers à domicile, service d'aide aux familles & aux aînés et centre de coordination.

ADS Luxembourg

Rue des Alliés, 2 · 6800 Libramont-Chevigny

☎ 061/23.04.10 ✉ secretariat.libramont.asdlux@fasd.be



- **Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)**

Entreprise sociale qui permet aux personnes en difficulté de mieux vivre chez elles

L'ADMR comprend des aides familiales, des gardes à domicile, des aides ménagères et des ouvriers polyvalents qui permettent le maintien à domicile des personnes en les aidant à accomplir les actes de la vie quotidienne. Elle collabore activement avec l'entourage, la famille et les aidants proches du bénéficiaire.

ADMR

Rue Sous l'Eglise, 9 · 6880 Bertrix (Orgeo)

☎ 061/21.04.10 🌐 www.admr.be/fr



- **Centrale de Soins à Domicile en Province du Luxembourg (CSD)**

Soins infirmiers à domicile, service d'aide aux familles et aux aînés et centre de coordination.

CSD

Avenue Nestor Martin, 61 · 6870 Saint-Hubert

☎ 061/61.31.50 🌐 www.solidaris.be



- **Office d'Aide aux Familles Luxembourgeoises (OAFL)**

Service d'aide aux familles & aux aînés, et centre de coordination.

OAFL



Route Nationale, 4, 21 • 6951 Bande (Nassogne)

☎ 084/22.14.01 ✉ info@oaf1.be

🌐 www.oaf1.be

- **Baluchon Alzheimer Wallonie**

Accompagner à leur domicile les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer pour permettre à leur famille de prendre du répit.

Baluchon Alzheimer

Chaussée de Wavre, 1326 • 1160 Auderghem

☎ 02/67.35.00 ✉ info@baluchon-alzheimer.be

🌐 www.baluchon-alzheimer.ovh



- **Les maisons de repos et de soins**

Ci-dessous, les structures d'accueil, d'hébergement et de loisirs pour personnes âgées.

Fondation Serenia - Tournay Solvay – Bouillon

Rue des Hautes Voies, 35 • 6860 Bouillon

☎ 061/22.05.00 ✉ info@tournaysolvay.be

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00

Résidence Préfleuri

Rue du Marché, 6 • 6840 Neufchâteau

☎ 061/48.08.00 ✉ anne.noel@prefleuri.eu

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00

L'Églantine

Rue de la Moselle, 7-9 · 6700 Arlon

 063/21.17.44  eglantine@mc.be

 www.vivalia.be

Bastogne : jeudi de 9h00 à 17h00

Bertrix : mardi de 9h00 à 17h00

Differt : Vendredi de 9h00 à 17h00

Domaine de la Rose Blanche

Rue d'Andenne, 13 · 6940 Durbuy

 086/21.92.00  info@domainedelaroseblanche.be

 www.domainedelaroseblanche.be

Du lundi au vendredi, 9h00 à 19h00

Maison de repos « En famille »

Salvacourt, 11 · 6640 Hompré (Vaux-sur-Sûre)

 061/266.649  info@residencefamille.be

 www.maisondereposenfamille.be

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00

Maison de repos Louis Palange

Route de Liège, 13 · 6660 Houffalize

 061/28.80.79  mr.louispalange@houffalize.be

 maisondereposlouispalange.jimdo.com/

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00

Maison de repos Saint Charles

Rue du Culot, 23 · 6880 Bertrix

 061/41.10.30  jch.bodson@gmail.com

 www.saintcharles-bertrix.be

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00

Résidence Bellevue

Avenue de la Libération, 41 · 6791 Athus (Aubange)

 063/210.300  joelle.petryx@cpasaubange.be

Résidence de la Knippchen

Rue du Marquisat, 21 · 6700 Arlon

 063/23.03.71  residence.knippchen@arlon.be

 www.maisondereposlouispalange.jimdo.com/

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Résidence des Ardennes

Rue du Bois de Loo, 379 · 6717 Attert

 063/21.23.00  doucequietude.admin@armonea.be

 www.armonea.be/fr/etablissements/la-douce-quietude/vue-densemble

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 et sur rendez-vous

Résidence Douce Quiétude

Aye, rue Baschamps, 36 · 6900 Marche-en-Famenne

 084/31.41.57  doucequietude.admin@armonea.be

 www.armonea.be/fr/etablissements/la-douce-quietude/vue-densemble

Résidence Mathelin

Avenue de la Gare, 49 · 6780 Messancy

 063/38.29.00  mathelin.dir@armonea.be

 [www.armonea.be/fr/etablissements/mathelin/
vue-densemble](http://www.armonea.be/fr/etablissements/mathelin/vue-densemble)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Résidence La Bouvière

Rue de la Bouvière, 14 C · 6690 Vielsalm

 080/21.64.62  julie.cornil@vivalia.be

 www.saintcharles-bertrix.be

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00

LES MAISONS D'ACCUEIL COMMUNAUTAIRE

Ci-dessous, les maisons communautaires proches de chez vous :

- **Maison communautaire de Libr'Accueil : « Pause-Printemps »**

Accueil et animation pour personnes âgées et personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

C.P.A.S. de Libramont-Chevigny

Rue du Printemps, 25 · 6800 Libramont-Chevigny

 061/51.01.32  info@cpaslibramont.be

Le lundi de 10h00 à 16h00

- **Maison d'accueil communautaire d'Anloy**

Activités culinaires, artistiques (couture, sculpture du bois), créatives, gymnastique et excursions pour personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

Rue Lavaux, 14A · 6890 Anloy (Libin)

 061/61.12.63  maisondaccueil@libin.be

Lundi, mercredi et jeudi de 8h00 à 18h00 | A partir de 65 ans

- **Maison d'accueil communautaire Not'Pays-âge**

Ateliers créatifs, activités culinaires, jeux de société, visites d'expositions, organisation de gouters, marché de Noël, etc. pour personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

Rue Camille Joset, 1 · 6730 Rossignol (Tintigny)

 0472/34.70.42  notpaysage@gmail.com

Lundi, mardi et jeudi de 9h à 16h

A partir de 60 ans et être atteint de la maladie d'Alzheimer

LES GROUPES DE SOUTIEN POUR LES PATIENTS ET AIDANTS PROCHES

- **La Ligue Alzheimer ASBL**

La Ligue Alzheimer ASBL propose une série d'activités au service des patients, des aidants, des familles, et des professionnels dans toute la Wallonie et à Bruxelles, afin de sensibiliser et de former le grand public à la maladie. Elle organise des activités conviviales telles que les Alzheimer Cafés mais également des formations et des conférences.

Rue Walthère Jamar 231 boîte 1 – 4430 Ans

 042/29.58.10 (administratif)

0800 15 225 (Ecoute et questions sur la maladie d'Alzheimer)

De 8h00 à 18h00 (Du lundi au vendredi)

- **Les Alzheimer Cafés et Alzheimer Cafés virtuels**

Salle polyvalente le Libr'Accueil
Rue du Printemps 25 à 6800 Libramont-Chevigny

Le 4ème lundi du mois de 14h00 à 16h00
(hors vacances scolaires et jours fériés)

 061/51.01.32

- **Les conférences et les formations**



- **Colloque annuel**

Organisé chaque année dans une province différente. Celui-ci est destiné d'une part, aux personnes atteintes d'Alzheimer et à leurs proches et d'autre part, aux professionnels et étudiants.

- **Écoute téléphonique**

UNE ÉCOUTE ?

DES QUESTIONS ?



0800 15 225

ALZHEIMER PHONE NATIONAL

DES SUGGESTIONS ?



- **La plateforme Alzheimer de la Province du Luxembourg**

La plateforme Alzheimer vise à informer, orienter, soutenir, former et sensibiliser toute personne en contact, de près ou de loin avec la maladie.

Elle propose plusieurs outils de soutien tels qu'une écoute téléphonique, des journées de répit, des colloques, des conférences, etc.



Villa Servais

Avenue d'Houffalize, 41 · 6800 Libramont-Chevigny

 061/41.34.11  www.plateforme-alzheimer.be

 plateformealzheimer@province.luxembourg.be



Centre Public d'Action Sociale de Libramont-Chevigny
Libramont, Rue du Printemps, 25